

par le prince Henri, la Chambre donna une réponse significative en élisant Charles METZ à la présidence, par 41 voix sur 50. La visite des écoles normale et primaire de Luxembourg ainsi que des localités de Walferdange, Berg, Diekirch, Vianden et Mondorf clôtura cette première apparition du prince Henri dans notre pays. (1)

Si l'on se rend compte que ce voyage du prince Henri fut le premier fait par un membre de la famille royale après les événements révolutionnaires de 1848, on comprend que le gouvernement WILLMAR-METZ tint à rompre avec les errements d'antan pour montrer au représentant du roi que bien des choses avaient changé. « A Luxembourg, comme ailleurs, écrivit le journal des Metz, autrefois la bourgeoisie était méconnue, et pour que les faveurs, de quelque espèce qu'elles soient ... vissent toucher un citoyen, il fallait ou qu'il fût grand seigneur, ou richard, ou fonctionnaire : aux autres l'oubli, quand pas le dédain. A ceux-là les fêtes officielles, que payaient pour la grande part ceux qui en étaient exclus, et si par hasard ils y apparaissaient, leur place était marquée, c'était la dernière ... Le gouvernement d'aujourd'hui comprend que cette situation doit cesser, et il donne l'exempleL'on n'a pas craint cette fois de montrer à nos princes des mains gercées par le travail, et à ces tables royales se sont assis sans gêne nos honnêtes bourgeois, les élus de la cité ... Le gouvernement a senti avec justesse que pour montrer le pays au prince, ce n'était pas seulement des habits ridiculement chamarrés qu'il fallait lui présenter ... Ce que nous avons dit n'a d'autre but que de prouver que la *fonctionnocratie* perd son empire chez nous ... ; c'est dans la classe moyenne que se trouve aujourd'hui la société, le pouvoir. » (2) Dans les années à venir le gouvernement et la Chambre des députés durent constater que la Cour royale ne l'entendait pas ainsi.

Le 5. 2. 1850, et conformément à l'art. 42 de la Constitution de 1848, Guillaume III délégua ses pouvoirs de grand-duc « à son auguste frère » en le revêtant de la dignité de Lieutenant du roi. (3)

Cette nomination, décidée en principe dès l'avènement de Guillaume III, fut retardée jusqu'à ce que l'on eût mis au point quelques points débattus au cours du séjour du chef du gouvernement luxembourgeois WILLMAR à La Haye, au début de l'année 1850. En effet « le roi désirait et voulait essayer d'obtenir de la Chambre sans réduction de la liste civile une somme de 100 000 francs pour la cour royale du prince. » *) C'est ce que rapporte le ministre de Prusse à La Haye, prêt à se jeter sur le stadhouder « dès qu'il se dispose à partir ... pour lui exposer la situation vis-à-vis de l'Allemagne. » (4) Décidément ce peu délicat diplomate fait du zèle.

Le 24. 10. 1850, deux jours après son arrivée au pays, le lieutenant du roi prêta serment en séance solennelle de la Chambre des députés. C'est à cette occasion qu'il prononça les paroles : « Je sais combien

*) Tout compte fait, la liste civile du roi grand-duc sera de 140 000 fr., celle de son représentant de 60 000 fr.